

“ maison, dont les plans sont au séminaire, afin d'étudier la flore
“ singulièrement variée de ce lieu. M. Gomin remit cette terre à M.
“ d'Ailleboust par contrat devant Andorat le 25 février 1663.”
(110)

On ne trouve pas le nom de Goumin dans le repertoire du Greffe d'Audouard, mais M. l'Abbé Scott dans son histoire de N.-D. de Ste Foye, en parle en ces termes : “ C'est dans cette
“ même localité (voisinage de Spencer Wood), un peu plus à l'est
“ qu'était la terre concédée par M. d'Ailleboust au docteur Gomin.” (111)

Dans une note il indique le Greffe de Duquet, premier septembre 1664, comme source de cette information. En examinant les actes de ce greffe on trouve que le 16 juin 1664, Barbe Boulogne, veuve de M. d'Aillebust a concédé à Annet Goumin maître chirurgien, une terre “ de 50 arpents dans la seigneurie de Coulonge
“ sur la grande route qui va de Québec au Carouge”.

Les titres de cette possession n'étaient évidemment pas plus clairs à cette époque que maintenant si on en juge par les difficultés que Goumin éprouva à son sujet Voyez plutôt : “ Louis Carreau
“ dict la fraischeur appellant d'une sentence de la Séneschaussée
“ qui estoit en ce pais en date du. . . a ce qu'il soit dict que le defendeur aye à quicter et deguerpir une concession a luy appartenant sur les terres de la Seigneurie de Coulonges par tiltre signé
“ du feu Sieur Dailleboust en datte du dix huictiesme Aoust 1657.

“ Annet Goumin defendeur qui a dict qu'il a concession de Madame Dailleboust de cinquante arpents de terre ou environ en la
“ dicte seigneurie de Coulonges en datte du vingt cinq Septembre
“ 1663, Et que la dicte concession estoit vague et nullement occupée. A quoy le demandeur a dict qu'il n'y a pu faire travailler à
“ cause des Ennemis (iroquois). Et que toutefois il y a pu découvrir vingt cinq perches de terre, ayant au surplus faict ses oppo-

110. *Bull. des Recherches Hist.*, vol. II, 1896, p. 87.

111. Vol. I, p. 400.